

Barème TTC honoraires lifehome immo

immobilier traditionnel / viager / locaux professionnels / parts sociales

Applicable à compter du 1^{er} août 2024.

Conformément à l'arrêté du 26/01/2022, le consommateur est informé que le barème mentionne des tarifs maximums, le barème pratiqué par l'agent commercial ne peut jamais être dépassé. Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC). En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien.

À charge vendeur / acquéreur, conformément au mandat.

PRIX DE VENTE NET	MANDAT SIMPLE DE VENTE OU RECHERCHE «CLASSIC»	MANDAT EXCLUSIF DE VENTE «PREMIUM»	MANDAT EXCLUSIF DE RECHERCHE «CHASSEUR»
	PRIX / TAUX MAXIMUM	PRIX / TAUX MAXIMUM	PRIX / TAUX MAXIMUM
de 0 à 15 000 €	forfait à 3 700 €	forfait à 2 900 €	Forfait à 4 900 €
de 15 001 à 25 000 €	forfait à 4 700 €	forfait à 3 900 €	
de 25 001 à 50 000 €	forfait à 5 700 €	forfait à 4 900 €	
de 50 001 à 100 000 €	10 %	9 %	5 %
de 100 001 à 200 000 €	9 %	8 %	
de 200 001 à 300 000 €	8 %	7 %	
de 300 001 à 500 000 €	7 %	6 %	4,5 %
de 500 001 à 1 500 000 €	6 %	5 %	4 %
de 1 500 001 à 5 000 000 €	5,5 %	4,5 %	3,5 %
+ de 5 000 000 €	5 %	4 %	3 %

Mandat de recherche : nos honoraires s'appliquent Net vendeur (hors frais de notaire et éventuels honoraires d'agence).

Délégation : il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.